



**ASSOCIATION AVALLON
MORVAN
pour la PECHE**

Siège social : 18, avenue des Chaumottes AVALLON
89200

Tél. : 03 86 34 01 09

Site internet : <http://aamp.chez.com/>

RAPPORT MORAL
de Daniel Lulic

Président de l'A.A.P.P.M.A. « Avallon-Morvan »
(Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

Aux Membres de l'Association
A Monsieur le Président de la Fédération (F.P.P.M.A. 89)

Assemblée générale annuelle ordinaire du 22 janvier 2023
(art.26-27 des statuts)

Copies pour information :
- L'Yonne Républicaine.

Vous trouverez ci-dessous le rapport d'activité pour l'année écoulée.

Tout d'abord, je voulais rendre hommage à notre ami Jean-Gilles Besle, membre du Conseil d'Administration de l'AAMP et secrétaire de l'association de Défense du Trinquelin depuis de nombreuses années, qui est décédé subitement cet été suite à un arrêt cardiaque. Il a toujours œuvré pour la défense de notre environnement et de nos rivières. Jean-Gilles, volontaire, toujours partant, à la pointe de tous les combats, tu nous manqueras !
 Une minute de silence en sa mémoire.

1) NOUVELLES DE LA PECHE :

L'étendue du domaine de pêche de notre Association n'a pas connu d'évolution cette année. Je vous rappelle que ces années passées, nous avons signé des contrats de partenariat avec les villes de Girolles et de Fontenay-près-Vézelay qui nous ont confié la gestion de leurs étangs respectifs.

1.1 La carte de pêche

Le prix des cartes de pêche a augmenté cette année. La dernière augmentation datait de 2020. Je tiens tout de suite à vous préciser que notre AAPPMA et la Fédération de l'Yonne étaient fermement opposées à toute augmentation. Les statuts des AAPPMA et des Fédérations départementales nous ont cependant contraint à nous soumettre.

Détail de la répartition financière des cartes de pêche

REPARTITION FINANCIERE DES DIFFERENTES CARTES DE PECHE
 ANNEE 2023 - AAPPMA RECIPROCITAIRES

Produits	AAPPMA	FDAAPPMA	Redevance	Cotisation	EHGO	Total en €
			agence*	FNPF		
carte interfédérale Personne majeure EHGO 2023	23,00 €	20,50 €	8,80 €	28,40 €	24,30 €	105,00 €
carte Personne majeure 2023	23,00 €	20,50 €	8,80 €	28,40 €		80,70 €
carte Découverte Femme 2023 (1 ligne)	9,50 €	11,30 €	8,80 €	6,40 €		36,00 €
carte Personne mineure 2023	7,60 €	10,20 €		3,20 €		21,00 €
carte Découverte - 12 ans 2023	2,00 €	4,00 €		1,00 €		7,00 €
carte Hebdomadaire 2023	8,50 €	12,00 €	3,80 €	9,70 €		34,00 €
carte journalière 2023	3,30 €	4,80 €	1,00 €	3,40 €		12,50 €
Vignette optionnelle EHGO 2023						40,00 €

Je vous rappelle que nous n'avons plus qu'un seul dépositaire pour la vente de nos cartes de pêche à Avallon, le magasin de pêche « Au fil de l'eau ». (Jean-Philippe Buvat.)
 Aujourd'hui les 2/5 de nos pêcheurs prennent directement leur carte par internet ; ce chiffre progresse légèrement par rapport aux années précédentes.

La Fédération n'a pas reconduit son dispositif de paiement de la carte de pêche par mensualisations pour 2023 en raison de trop d'impayés et de la complexité du dispositif d'adhésion. La réduction de 50 % du coût pour les cartes de pêche complètes prises après le mois de septembre sera certainement reconduite pour 2023. Le nombre de cartes d'automne vendues par notre AAMP pour 2022 est passée de 10 à 5 ; ce qui reste faible et pas représentatif. Pour notre association, la vente des cartes de pêche a connu une hausse de 7,7% pour l'année passée ; nous retrouvons ainsi les niveaux de vente de l'année 2019.

Cartes de pêche	Tarifs 2022	Tarifs 2023
CARTE ANNUELLE « PERSONNE MAJEURE » 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche	79,70 €	80,70 €
CARTE ANNUELLE INTERFEDERALE EHGO « PERSONNE MAJEURE » 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche	100.00 €	105.00 €
CARTE ANNUELLE « PERSONNE MINEURE » Jeune de 12 à 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche	20.50€	21.00€
Le supplément EHGO (achat indépendante la carte annuelle)	35,00 €	40,00 €
CARTE HEBDOMADAIRE	33,00 €	34,00 €
CARTE ANNUELLE « DECOUVERTE ENFANT » Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche	6.00 €	7.00 €
CARTE JOURNALIERE Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche	12.00 €	12.50 €
CARTE DECOUVERTE FEMME (Promotion) Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche à 1 ligne	35.00 €	36.00 €
CARTE DECOUVERTE Jeune (-12 ans) Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche à 1 ligne	6,00 €	7.00 €
CARTE HEBDOMADAIRE Validité 7 jours consécutifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche	33.00 €	34.00 €

1.2 Evolution de la réglementation en 2023 pour le département de l'Yonne

Une réelle nouveauté, qui n'a pas dû vous échapper, dans la réglementation de la pêche dans notre département pour cette nouvelle année, est l'application, comme dans d'autres départements de la fenêtre de capture pour le brochet. A titre d'information, la décision a été prise par la Fédération de l'Yonne sur un vote favorable de 30 voix sur 33 exprimées (notre AAMP s'était alors prononcée, à une faible majorité, contre le projet).

Cette fenêtre de capture de 60 à 80 cm doit permettre de protéger les gros reproducteurs femelles.

1.3 L'O.F.B. Office Français de la Biodiversité

Le nouvel Office, qui résulte de la fusion de l'Agence française pour la biodiversité (AFB ex Onéma) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), ne semble pas beaucoup s'occuper de la pêche dans notre département. Notre Président Fédéral est intervenu auprès du préfet, mais sans effet notable. C'est bien regrettable, car la pêche et la police de l'eau font partie de leur mission.

2) RAPPORT D'ACTIVITES 2022 ET PERSPECTIVES 2023 :

2.1 Vente des permis de pêche en 2022

Je vous rappelle que la vente des cartes de pêche avait connu une baisse de 6% en 2020, puis une nouvelle baisse de 2% en 2021.

Malgré des conditions météorologiques difficiles, cette année passée a été marquée par une belle progression des ventes :

- + 8,5% pour la carte complète,
- +30% pour la carte découverte jeune,
- +30% pour la carte découverte femme,
- + 20% pour la carte personne mineure,
- + 30% pour la carte découverte jeune,
- 4% pour la carte journalière.

La progression des ventes, toutes cartes confondues est de 7,7% pour un nombre total de 1511 cartes vendues.

2.2 Garderie

Notre AAPPMA dispose désormais de 3 gardes particuliers :

- Monsieur Pascal Douchez (06 30 82 68 87) qui est garde depuis plusieurs années,
- Monsieur Thierry Brossaud (06 20 28 34 78), qui a été assermenté en 2020,
- Monsieur Christophe Gagnard (07 60 74 13 65) qui a été assermenté en 2021. Il se charge tout particulièrement de la garderie sur le lac du Crescent et de la Cure.
- Un quatrième garde est cours d'agrément ; il sera opérationnel au printemps prochain. Il s'agit d'Olivier Mohr qui habite à Villers-Nonains.
- N'hésitez pas à les contacter si vous êtes témoin d'infractions à la pêche sur notre domaine.

2.3 GEMAPI « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »

Il y a eu quelques interventions pour l'enlèvement d'embâcles sur notre domaine. Un nouvel inventaire sera fait afin de procéder à l'enlèvement de très gros embâcles qui sont de nouveau apparus sur la moyenne Cure entre Crescent et Malassis.

2.4 Avallon Station Verte - Station Pêche

La ville d'Avallon avait souhaité créer un label complémentaire « Station Pêche » pour développer le tourisme Pêche dans l'Avallonnais.

Le projet de la station Pêche labellisée « Parcours FAMILLE » qui devait être implantée au niveau

du camping municipal de Cousin-la-Roche a été abandonné. L'accès était très compliqué et le risque de dégradation par des crues était bien réel.

2.5 Cormorans

Les autorisations de tir n'ont pas été reconduites en 2023-2026 pour les eaux libres sur toute la France. Toutes les Fédérations de pêche sont vent debout face à cette décision stupide de notre administration. Mais rien n'y a fait.

2.6 Création de frayères à truites sur la Cure moyenne

EDF, dans le cadre des mesures compensatoires au fonctionnement des barrages, à accepter d'effectuer un rechargement en graviers des frayères situées sur la moyenne Cure. La Fédération de pêche de l'Yonne a préalablement réalisé un inventaire des frayères potentielles et les travaux de recharge doivent être réalisés avant l'été 2023.

2.7 Vidange du lac des Settons

La vidange du lac des Settons qui a eu lieu en septembre n'a pas eu de réelles conséquences sur la partie de la Cure située sur notre domaine. Les eaux ont été chargées durant le mois qui a suivi la pêche, mais sans plus.

2.8 Parcours de pêche et hébergements

Parcours de pêche labellisés

- Le Réservoir du Griottier Blanc à Quarré Les Tombes dédié à la pêche à la mouche fouettée a reçu la labellisation « Parcours PASSION » de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF)

Hébergements-pêche qualifiés

- Le Camping "Sous Roche" à Avallon,
- Gîte "La Méluzine " à Magny – Hameau de Méluzien

3) ACTIONS SPECIFIQUES 1^{ère} CATEGORIE :

3.1 Bilan de la saison 2022

Nous venons, de nouveau, de connaître un étiage des plus sévères, qui s'est traduit par un fort déficit d'eau jusqu'à fin décembre. Notre région a encore été impactée cette année par la sécheresse avec 10 mois sans précipitations significatives. Nous avons de nouveau constaté un assèchement complet de la Romanée et de tous les ruisseaux d'alevinage. Le Cousin est resté à un niveau d'eau très faible durant + de 10 mois et c'est un miracle qu'aucune mortalité n'ai été observée.

Les faibles précipitations de décembre n'ont pas permis aux truites de remonter pour frayer dans les ruisseaux. A ce jour, le déficit en eau est à peine comblé. Les pertes en truitelles juvéniles, qui se répètent depuis plusieurs années, vont se traduire par une baisse continue de la population de truites.

3.2 Entretien - nettoyage

Etang du Griottier Blanc

- 1 journée de nettoyage des abords réalisée par les 14 agents de l'Esat de Montsauche,
- Les planches endommagées du ponton handipêche ont été remplacées durant l'été.

3.3 Pollution

Aucune pollution significative ne nous a été signalée cette année.

3.4 Alevinages

- Alevinages d'ouverture : 350 kg de truites TAC surdensitaires répartis sur la Basse Cure et sur le Cousin à l'aval d'Avallon, réalisés en mars et en mai,

- Alevinages du Griottier Blanc : 470 Kg de truites Arc en Ciel

Alevinage de l'étang de Soeuvres : 50 kg de gardons et de truites

Pensez à limiter vos captures en truite fario et à les remettre à l'eau avec précautions pour préserver la souche locale.

3.5 Etang du Griottier Blanc

Au-delà de la population de truites déversées chaque année, on observe une forte population de jeunes gardons et perches ; les perches soleil semblent enfin avoir disparu.

Demande prolongation de la période de pêche. Le réservoir mouche du Griottier Blanc, classé comme lac de montagne, bénéficie à nouveau d'un règlement particulier ; on a ainsi obtenu une prolongation de la période de pêche jusqu'à début novembre.

Travaux O.N.F.

O.N.F., pour des raisons de sécurité, a condamné une partie de la berge au niveau du ruisseau de contournement de l'étang. O.N.F. doit également réaliser un panneau rappelant l'interdiction des feux et de la baignade.

3.6 Pêche électriques

La Fédération de pêche a de nouveau réalisé des pêches électriques sur la Cure et le Chaux pour faire le bilan de la population de salmonidés, suite à l'augmentation des débits réservés en aval des barrages du Morvan. La densité de truites semble stabilisée avec une légère augmentation de la taille des poissons et une belle population de truitelles de l'année. La population d'écrevisses « signal » se porte toujours aussi bien. Une pêche électrique a également été réalisée à l'aval du barrage de Malassis sur la basse-Cure ; la densité de truites est très correcte.

3.7 Usine d'eau potable de Saint Agnan.

Les actions répétées de l'Association de sauvegarde du Trinquelin ont poussé le SITPM à réaliser un second bassin de décantation des eaux de surverse qui ne semble malheureusement pas apporter de réelles améliorations, dans la mesure où ces bassins ne sont jamais curés et débordement dans le Trinquelin.

3.8 Pêche - Bourgogne Franche-Comté.

Les fédérations de Bourgogne Franche-Comté se réunissent annuellement pour tenter de coordonner leurs actions. A titre d'informations, cette année le lac des Settons, qui vient d'être remis en eau, sera interdit à la pêche pour toute la saison. Une grande moitié des 3 autres grands lacs de la Nièvre sera placée en réserve « sandre et brochet » pour les 4 semaines qui suivent l'ouverture de la seconde catégorie, selon l'arrêté préfectoral rédigé pour 5 ans par la préfecture de la Nièvre. Les règlements respectifs de pêche en première catégorie de ces 4 départements voisins mériteraient d'être uniformisés.

4) ACTIONS SPECIFIQUES 2^{ème} CATEGORIE :

4.1 Travaux

Entretiens réalisés par les 14 agents de l'Esat de Montsauche

Etang du Chapitre

- 1 journée pour le débroussaillage de la digue,

Etang de Marrault

- 1 journée pour le débroussaillage de la digue et du chemin,

Travaux réalisés par les bénévoles de l'Association

- 1 journée pour le rechargement du chemin d'accès,
- 1 journée pour l'abattage de l'arbre incendié.

Le chemin d'accès, qui comportait de nombreux nids de poule, a été rechargé au printemps par les bénévoles de l'association. J'en profite pour les remercier à nouveau.

Berge aménagée pour la pêche

Grace à notre Fédération, nous avons bénéficié d'une aide financière qui a permis la réalisation d'une berge aménagée pour faciliter l'accès des pêcheurs à l'étang.

Un individu a stupidement mis le feu au chêne centenaire qui était situé au droit du déversoir de l'étang ; le tronc s'était consumé par l'intérieur et l'arbre pouvait s'effondrer à tout instant. Par sécurité, nous sommes intervenus le lendemain pour abattre et débiter le chêne.

Accessibilité à l'Etang de Marrault : Lors de la dernière AG, plusieurs adhérents avaient signalé que la mise à l'eau n'est pas très pratique et que la rive droite n'était pas très accessible du fait de la végétation. Nous sommes intervenus pour dégager la mise à l'eau et procéder au nettoyage de la rive droite.

Observatoire de la réserve

L'escalier bois a été reconstruit.

Empoisonnements réalisés cet année

Marrault :

- 600 kg de gardons
- 100 kg de tanches
- 100 kg de brochetons d'un été

A noter que quelques pêcheurs nous demandent le déversement de carpes.

Nous demandons aux pêcheurs de prendre un maximum de précautions lors de la capture des grosses carpes ; éviter les blessures, épuisette adaptée, tapis de réception). (*Beaucoup de pertes de grosses carpes sont observées dans le nord du département ces dernières années*).

Girolles :

- 150 kg de gardons et tanches.

Lac du Crescent :

- 100 kg de brochetons d'un été

En résumé 1080 kg de brochets-tanches -gardons et 820 kg de truites déversés en 2022.

4.2 Chapitre

La vidange du Chapitre est envisagée à l'automne prochain ; les poissons récupérés seront transférés à Marrault.

4.3 Etang de Girolles

Le niveau d'eau avait fortement baissé durant l'été ; la pêche a ainsi été fermée durant plusieurs semaines pour préserver le poisson. La décision a été bien reçue par les pêcheurs qui n'ont fait aucune remarque.

5) RESULTATS FINANCIERS 2022 ET PREVISION BUDGETAIRE 2023 :

En bref, et comme vous le constaterez à la présentation des comptes 2022 arrêtés au 31 décembre 2022 :

- Les recettes sont supérieures aux prévisions,

- Les dépenses conformes au budget prévisionnel (encore merci à Pierre Fouilloux notre trésorier)
- Présentation des comptes 2022 arrêtés à fin décembre par le Trésorier : (voir annexe 2)
- Compte d'exploitation annuel. Bilan au 31/12/2022
- Approbation des comptes 2022 par le bureau et quitus des vérificateurs.
- Présentation du budget prévisionnel 2023.
- Rapport moral 2022 du président.

Conseil d'administration de l'AAMP :

Il y a eu deux changements au C.A. durant l'année 2022 :

- Nous avons connu le décès de Jean-Gilles Besle,
- La démission de Bernard Servais pour des raisons personnelles.

Nous proposons donc à 2 volontaires de nous rejoindre pour que la C.A. soit au complet.

- Monsieur Lilian Recouvrot s'est porté candidat pour rejoindre le C.A.

Questions diverses et Suggestions

- **Les 2 propositions suivantes, portées au vote des présents à l'AG, ont été votées à la majorité :**
- **Limiter le nombre de capture de truites « fario » à 3 poissons par journée de pêche et par pêcheur, afin de préserver la population de truites autochtones.**
- **La pêche du brochet et du sandre sera interdite durant 4 semaines à partir du dernier samedi d'avril, par la partie du lac du Crescent située à l'amont du pont de Queuzon afin de protéger les frayères à sandres durant sa période de reproduction.**

Elles seront proposées par la Fédération de l'Yonne au préfet pour une application à partir de 2024.



Daniel Lulic

Le président

N.B.

Le rapport, ainsi que le procès-verbal de cette assemblée générale 2022 pourront être consultés sur notre nouveau site <https://avallon-morvan-peche.fr/>